

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2018/2513(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le Nigeria		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Nigeria		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
18/01/2018	Résultat du vote au parlement		
18/01/2018	Débat en plénière		
18/01/2018	Décision du Parlement	T8-0013/2018	Résumé
18/01/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/2513(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0045/2018	17/01/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0049/2018	17/01/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0050/2018	17/01/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0051/2018	17/01/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0052/2018	17/01/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0053/2018	17/01/2018	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B8-0045/2018	17/01/2018		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0013/2018	18/01/2018	EP	Résumé

Résolution sur le Nigeria

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le Nigeria.

Le texte adopté en plénière avait été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE et Verts/ALE.

On estime que le Nigeria, nation la plus peuplée et la plus culturellement diversifiée d'Afrique (sa population étant passée de 33 millions en 1950 à environ 190 millions aujourd'hui), est appelé à devenir le troisième pays le plus peuplé du monde, juste derrière la Chine et l'Inde, d'ici à 2050.

La Ceinture centrale du pays a souffert de tensions économiques et politiques entre communautés ethniques et religieuses, les violences récentes ayant été alimentées par la lutte pour le pouvoir et l'accès aux terres entre communautés pastorales et agricoles.

La paix et la stabilité dans le nord du Nigeria sont menacées par la persistance des attaques, meurtres et enlèvements perpétrés par le groupe islamiste Boko Haram depuis 2009, avec plus de 20 000 personnes tuées et plus de 2 millions déplacées, pour certaines dans des pays voisins, depuis que Boko Haram a commencé ses attaques.

Le Parlement s'est fortement inquiété de la multiplication des conflits interethniques entre pasteurs et agriculteurs dans la région de la Ceinture centrale, qui ont renforcé les problèmes de sécurité déjà existants au Nigeria. Il a déploré l'absence de progrès réels dans la lutte contre ces problèmes. Il a fermement condamné l'augmentation des violences contre les chrétiens et les musulmans au Nigeria, y compris le ciblage des établissements religieux et de leurs fidèles.

A cet égard, le gouvernement nigérian a été appelé à :

- intensifier ses efforts pour mettre fin à la violence, à défendre le droit des Nigériens à pratiquer librement leur religion et à protéger les droits de tous ses citoyens de manière plus rigoureuse ;
- concentrer ses efforts sur le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine dans l'ensemble de ses politiques, afin de veiller à une coexistence pacifique entre citoyens, sans distinction de religion, de conviction ou d'appartenance politique ;
- négocier en vue de mettre en place un cadre politique national permettant de protéger les intérêts des agriculteurs et des bergers, investir dans la prévention et la résolution des conflits intercommunautaires entre pasteurs et agriculteurs en appuyant leur coopération au moyen d'initiatives de gestion partagée des ressources économiques et naturelles ;
- défendre ses citoyens contre le terrorisme, tout en respectant pleinement les droits de l'homme et l'état de droit ;
- réformer les forces de sécurité nigérianes, dont la police, et enquêter sur les auteurs de violations des droits de l'homme, commettant entre autres des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture, des arrestations arbitraires et des infractions relevant de l'extorsion ;
- s'attaquer aux causes profondes de la violence en veillant à garantir les mêmes droits à tous les citoyens et en adoptant une législation de lutte contre les discriminations ;
- améliorer l'efficacité et l'indépendance du système judiciaire nigérian, afin de pouvoir utiliser efficacement la justice pénale pour lutter contre les violences, le terrorisme et la corruption.

Le Parlement a enjoint les autorités nigérianes à :

- apporter le soutien psychosocial nécessaire aux victimes du fléau de la radicalisation, en particulier les femmes, les enfants et les jeunes, avant de les réintégrer dans la société ;
- instaurer un moratoire sur la peine de mort en vue de son abolition définitive.

En dernier lieu, le Parlement a appelé la Commission, le Service européen pour l'action extérieure et les États-membres à surveiller attentivement la réintégration des Nigériens rapatriés de Libye, à s'assurer que les fonds de l'Union sont dépensés de manière efficace et à le tenir informé de ces mesures de réintégration.